

AUTRES OPÉRATIONS

REGROUPEMENT D' ACTIONS

CYBERGUN

Société Anonyme au capital de 8 217 170, 26 €
Siège social : ZI Les Bordes – 9/11, rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle.
337 643 795 R.C.S. Evry.

Avis rectificatif

Erratum à l'avis de regroupement des actions de CYBERGUN paru dans le Bulletin des annonces légales obligatoires n°115 du 23 septembre 2016, Annonce n°1604760.

Dans le texte du paragraphe « Ajustement de la parité d'exercice des bons de souscription d'action BSA A et BSA B », il faut lire :

40 BSA B donnent droit de souscrire à une (1) action Cybergun au prix de 1,061 € par action

Au lieu de :

40 BSA B donnent droit de souscrire à une (1) action Cybergun au prix de 0,1061 € par action

Dans le texte du paragraphe « Centralisation », il faut lire :

En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce, à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 27 octobre 2016, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de compte et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Au lieu de :

En application des articles L.228-6-1 et R.228-12 du Code de commerce et conformément à la décision du conseil d'administration du 13 septembre 2016, à l'expiration d'une période de trente jours à compter du 27 octobre 2016, les actions anciennes non regroupées non présentées au regroupement seront vendues en bourse par les teneurs de comptes et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus de chaque titulaire de droits.

1605049